

Moderniser & Simplifier

les plans de gestion d'espaces naturels

LISTE VERTE UICN DES AIRES PROTEGEES
Une démarche de progrès vers les objectifs internationaux



Plan de l'intervention

L'initiative internationale de la Liste Verte

Présentation

Objectifs

Méthodologie

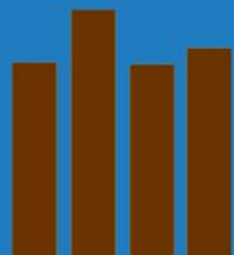
La France, pays pilote

Etat des lieux des dispositifs de suivi-évaluation

Adaptation en France

Proposition d'une démarche générale

Calendrier

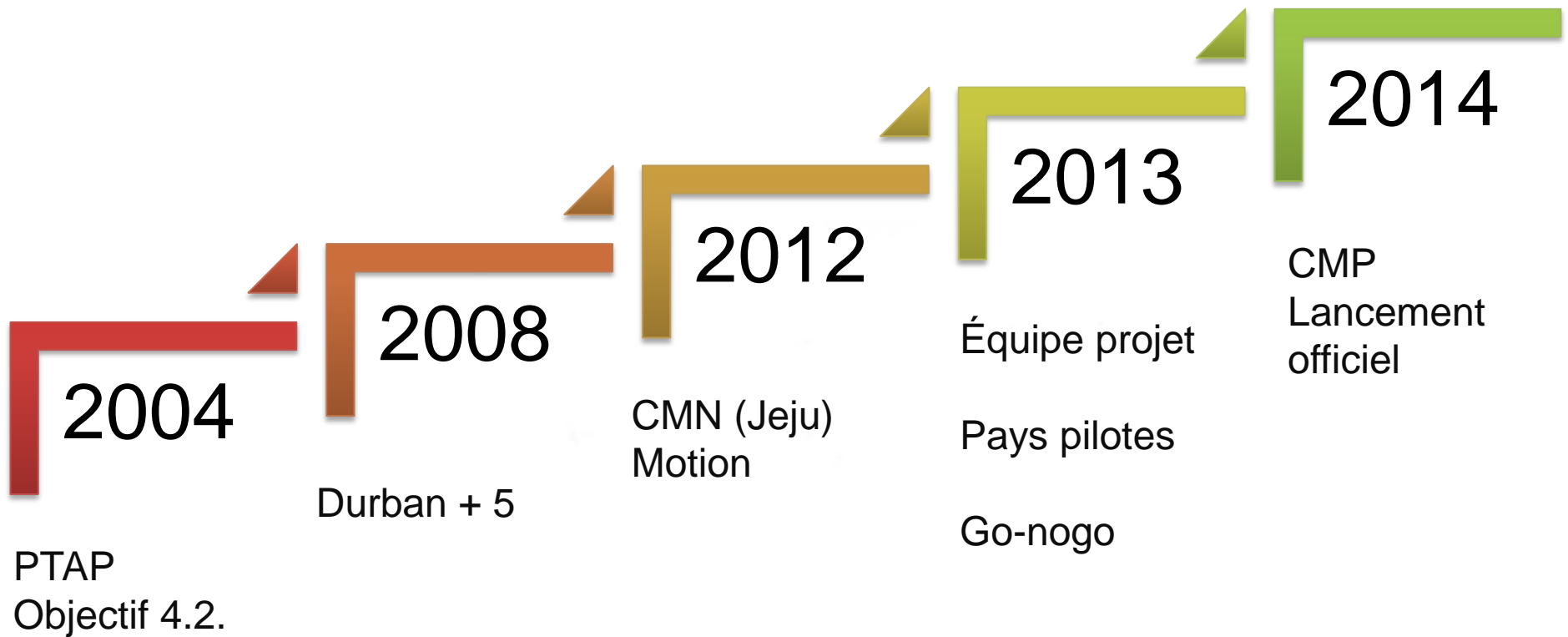


PARTIE 1

L'initiative liste verte



Historique



Vision

Valoriser l'excellence des aires protégées grâce à des standards de qualité communs et reconnus à l'échelle internationale



CDB Aichi objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées **gérées efficacement et équitablement** et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

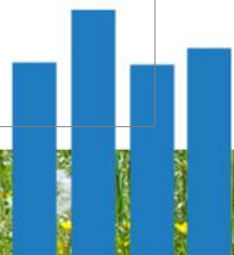


Objectifs: valoriser la performance

Encourager, évaluer et mettre en valeur une gestion efficace et une gouvernance équitable des aires protégées dans le but de

- Valoriser la performance dans la réalisation des objectifs de conservation des aires protégées
- Inciter les politiques et les gouvernements à favoriser des systèmes d'aires protégées plus efficaces et plus équitables
- Stimuler les investissements dans le renforcement de capacité et le leadership qui permettent une gouvernance équitable et une gestion efficace des aires protégées

Soutenir les pays participants à réaliser les engagements qualitatifs dans les systèmes d'aires protégées nationaux



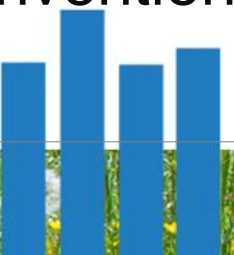
Bénéfices escomptés : pour les gestionnaires

Une impulsion pour améliorer l'efficacité en terme de conservation des aires protégées, mais aussi leur cadre politique et social

Les aires protégées bénéficiant de la Liste Verte pourront :

- valoriser les réalisations professionnelles
- attirer plus facilement des fonds supplémentaires pour de nouveaux projets
- consolider les réponses aux menaces
- renforcer l'attractivité des visiteurs, les services et les revenus
- augmenter la participation des parties prenantes

Un alignement aux exigences de l'objectif 11 de la Convention d'Aichi sur la Diversité Biologique



Critères de la liste verte

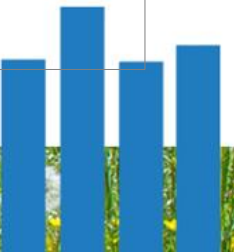
- Hiérarchie des normes

- **Axes** (= 'ensemble de critères')
- - **Critères** (= 'Standards')
 -
 - - **Indicateurs + moyens de vérification**
 - (~ 'Comment mesure-t-on ?')
 -
 -

Pilier : Principe qui regroupe l'ensemble des critères

Critères : normes auxquelles les sites candidats doivent répondre

Indicateurs: Mesures afin de vérifier la conformité avec les critères



Critères de la liste verte

Vue d'ensemble (axes)

Valeurs de la biodiversité

- Valeurs et importance
- Conservation des valeurs définissant l'aire protégée

Conception de l'aire protégée

- Désignation de l'aire protégée
- Application de la réglementation et périmètre

Efficacité de la gestion

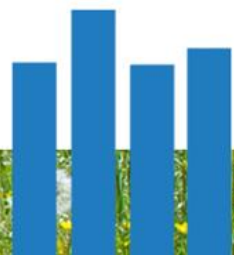
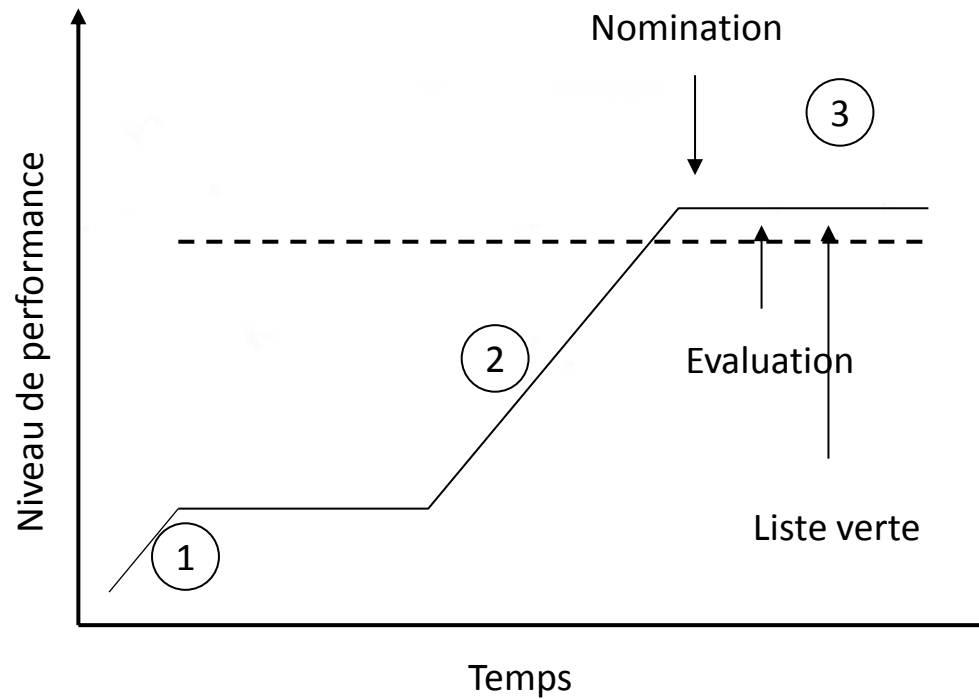
- Planification de la gestion
- Gestion des ressources et des opérations
- Equipe gestionnaire
- Gestion de l'information
- Gestion des ressources naturelles et culturelles
- Gestion du public et tourisme

Equitabilité de la gouvernance

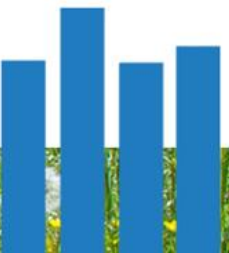
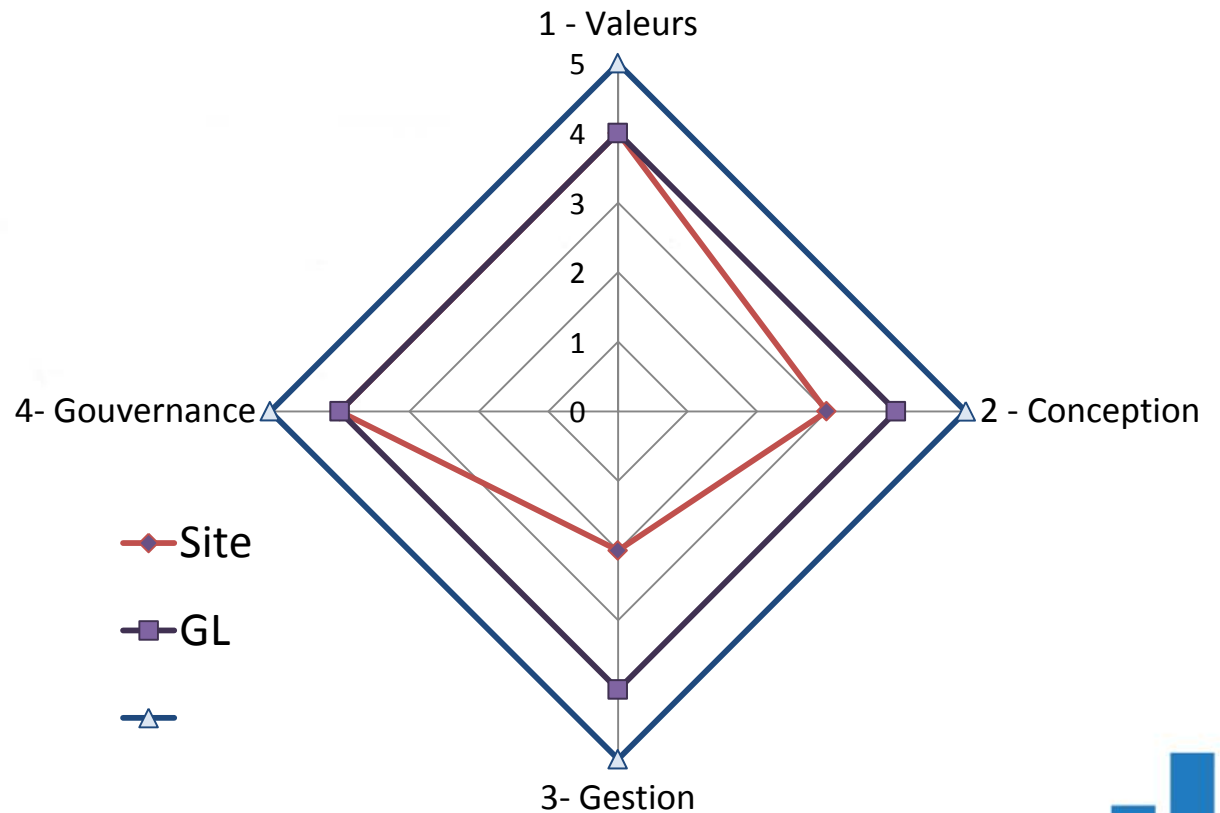
- Structure de décision
- Implication des parties prenantes et communication
- Impacts sur les communautés locales



Gouvernance de l'initiative



Notation



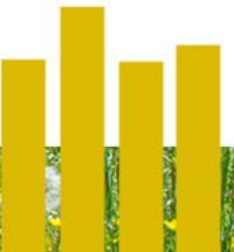
PARTIE 2

L'initiative liste verte en France



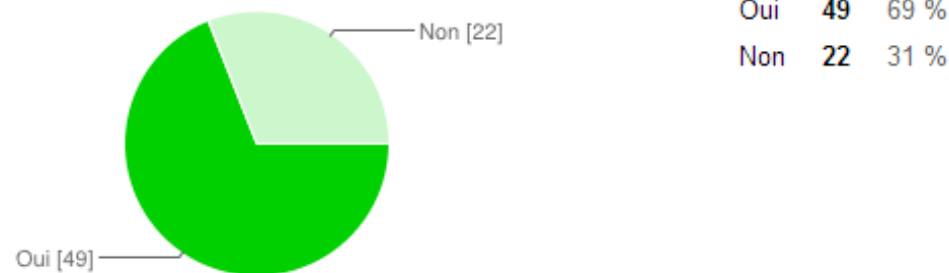
Dispositifs de suivi-évaluation *systemes français*

- tableau de bord des aires marine protégées
- systèmes d'évaluation des Parcs Nationaux
- dispositifs d'évaluation des sites du conservatoire du littoral
- tableau de bord des réserves naturelles nationales en cours d'élaboration (en lien avec le tableau de bord des aires marines protégées)
- renouvellement de plans de gestion (Réserves Naturelles, Réserves Biologiques) et de Chartes (Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux)
- DOCOB Natura 2000
- dispositif de suivi-évaluation de la SCAP

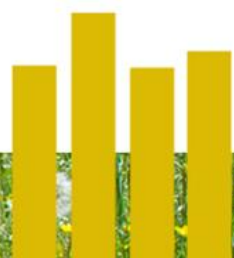


Dispositifs de suivi-évaluation : réseau des aires protégées en France

Existe-t-il un dispositif d'évaluation de la gestion dans votre site?

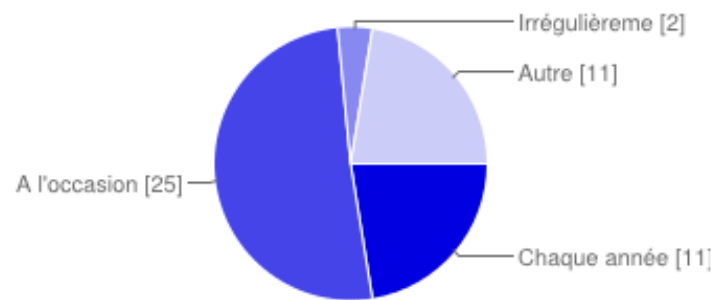


Si non, comment évaluez-vous les résultats de la gestion ?



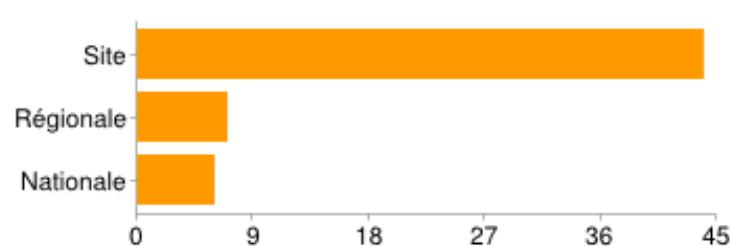
Dispositifs de suivi-évaluation : réseau des aires protégées en France

A quelle fréquence les évaluations sont-elles réalisées?



Chaque année	11	22 %
A l'occasion du renouvellement du plan de gestion	25	51 %
Irrégulièrement	2	4 %
Autre	11	22 %

A quelle échelle est appliqué le dispositif de suivi-évaluation?

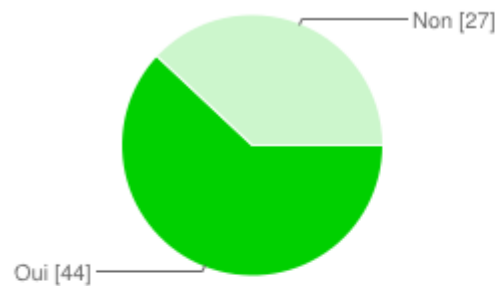


Site	44	77 %
Régionale	7	12 %
Nationale	6	11 %



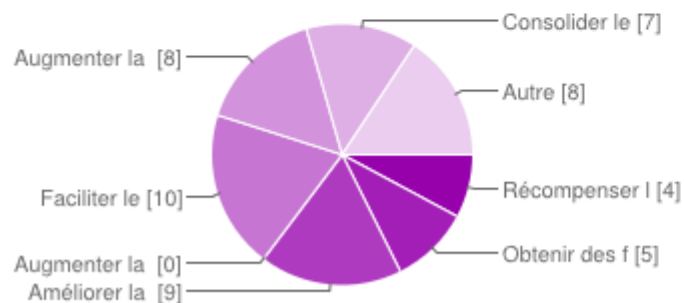
Systeme international: positionnement

Pensez-vous qu'un système international pour certifier la qualité de gestion d'une aire protégée soit utile pour vous?



Oui	44	62 %
Non	27	38 %

Si oui, pouvez-vous préciser ses principaux intérêts?



Récompenser les efforts de gestion	4	8 %
Obtenir des financements supplémentaires	5	10 %
Améliorer la lisibilité nationale et internationale du site	9	18 %
Augmenter la fréquentation touristique	0	0 %
Faciliter les comparaisons avec d'autres aires protégées	10	20 %
Augmenter la participation des parties prenantes à la gestion	8	16 %
Consolider les réponses aux menaces	7	14 %
Autre	8	16 %



La France, pays pilote

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE REFERENCE

Mandat : développement de la méthodologie

- Représenter en France le groupe focal de l'UICN et l'ensemble des acteurs liés à l'Initiative de la Liste Verte de l'UICN
- Elaborer une stratégie nationale
- Adapter les critères de la Liste Verte des aires protégées de l'UICN dans le contexte français et, contribuer à leur évolution à l'échelle internationale.
- Organiser des réunions régulières pour mettre en œuvre l'Initiative de la Liste Verte de l'UICN, dont au moins une par an pour établir le processus de candidature
- Promouvoir la Liste Verte de l'UICN auprès de toutes les parties prenantes.
- Contribuer au processus global de l'Initiative de la Liste Verte de l'UICN en facilitant le partage d'expériences.



La France, pays pilote

Membres du groupe de référence :

- Secrétariat international de l'UICN
- Ministère de l'Ecologie
- Muséum national d'histoire naturelle
- MedPan
- Scientifiques
- AFD

Experts associés depuis la deuxième réunion :

Réseaux d'aires protégées, autres scientifiques et partenaires

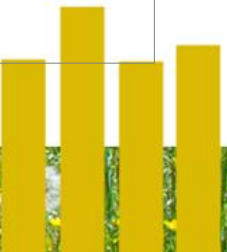


La France, pays pilote

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE REFERENCE

Mandat : processus de candidature

- Présélectionner des aires protégées candidates pour la Liste Verte
- Adapter le processus de candidature au contexte national :
 - Adapter les formulaires de candidature aux normes nationales
 - Décliner dans le contexte national les lignes directrices décrivant le processus de candidature et assurer leur diffusion auprès des porteurs de candidatures.
 - Développer un outil de saisie en ligne des candidatures ou, par défaut, mettre à disposition les formulaires de candidature sur une page Internet.
 - Assurer un accompagnement technique des démarches de candidatures.
- Fixer un agenda pour le dépôt des dossiers de candidature
- Examen des candidatures



La France, pays pilote

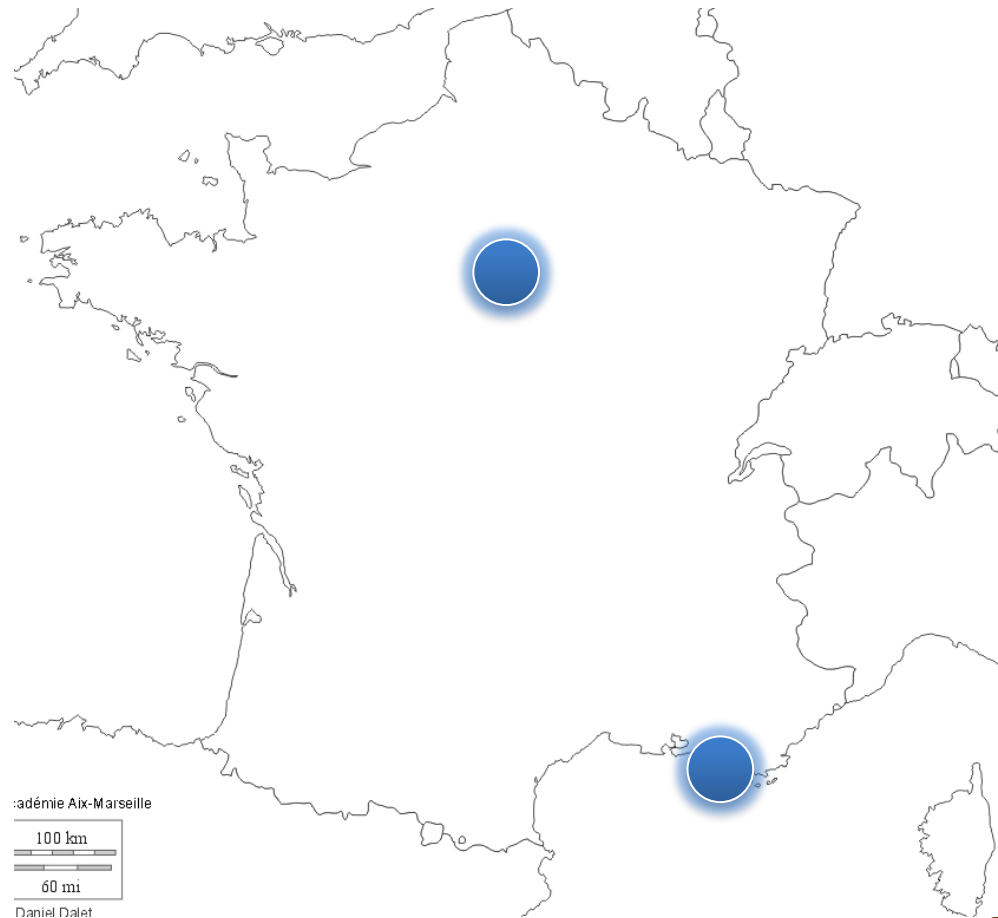
2 partenaires principaux à ce jour

- Île de France 

Conseil régional

- Région méditerranéenne 

Marie de Marseille



La France, pays pilote

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE REFERENCE

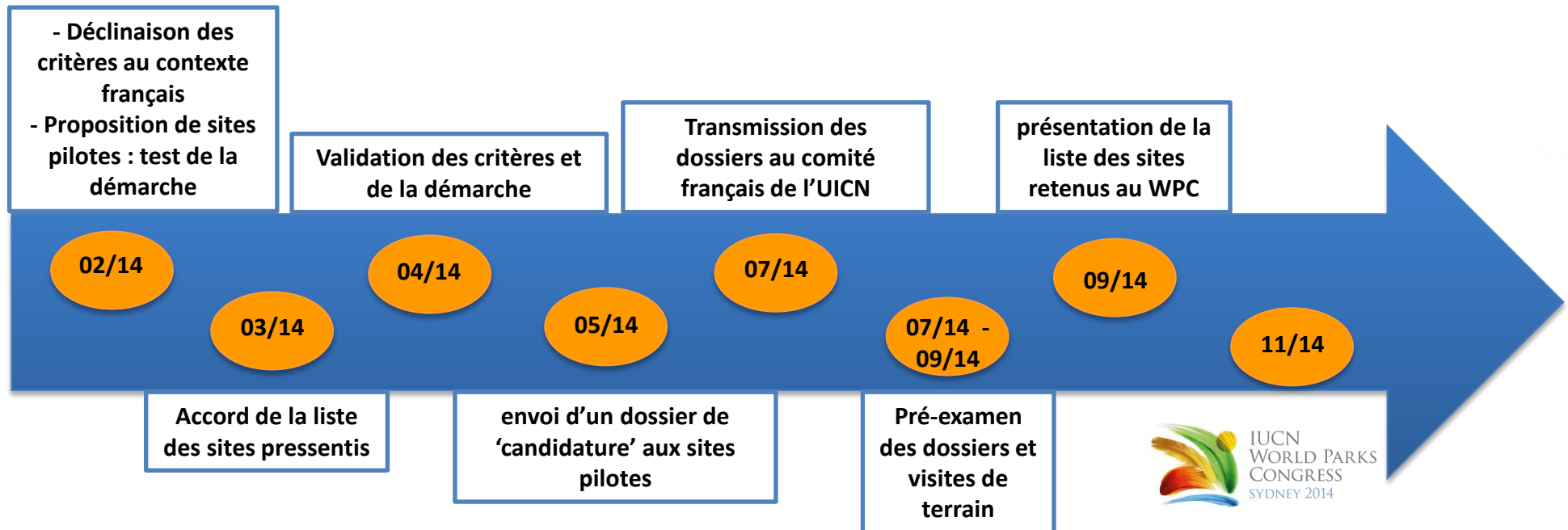
Principales conclusions :

- Bénéfices principaux: faciliter la communication, partager les meilleures pratiques de gestion
- Risques: dévaluation, discrimination, trop d'indicateurs
- Besoin d'une méthodologie déclinée pour chaque pays et par objectif de conservation (cf. catégories UICN)
- Besoin de partager les méthodes de gestion en France (diversité d'outil et d'approches) : ne pas inventer de nouvelle méthodologie / s'inspirer de ce qui existe déjà
- Développement d'une perspective européenne à travers une collaboration avec le comité italien UICN – Federparchi et UICN Méditerranée (Malaga, Espagne)

LA DEMARCHE DOIT-ÊTRE COMPREHENSIBLE, EVALUABLE ET FAISABLE



Calendrier de la démarche générale



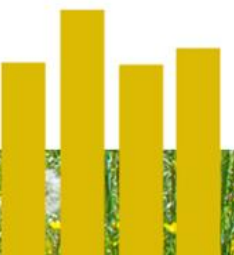
➔ 7 étapes jusqu'au Congrès Mondial des Parcs



Comment contribuer?

Différents niveaux d'implication

- Être informé du processus de développement de la liste verte
- Participer aux réunions du groupe de référence
- S'impliquer dans l'élaboration de la méthodologie
- Tester les critères
- Porter candidature (2014/2015)
- Soutenir l'initiative internationale (communication, partenariat)



Questions

- Êtes-vous intéressés pour que nous venions vous présenter la liste verte au sein de votre réseau / aire protégée?
- Pensez-vous que la liste verte contribuera à renforcer la gestion de votre aire protégée ?
- Êtes-vous intéressés pour tester la méthodologie cette année ?
- Souhaitez-vous participer au groupe de référence ?
- Êtes-vous intéressés pour candidater ?



Contact

Comité français de l'UICN

Groupe de travail patrimoine mondial

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France.

Le Comité français de l'UICN regroupe actuellement 2 ministères, 13 organismes publics, 40 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau d'environ 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail.

<http://listeverte.airesprotegees.fr>

www.uicn.fr



Adresse

43 rue Buffon
75005 Paris

Téléphone

+33(0)1.43.31.02.79

Courriel

thierry.lefebvre@uicn.fr

Sophie.coste@uicn.fr

